



CH-3003 Berne, OFT

Destinataires conformément à la liste
de distribution

Référence du dossier: 012.21/2011-05-05/129
Votre référence:
Notre référence: kok
Dossier traité par: Kjell Kolden
Berne, le 5 mai 2011

Nouveau système de prix du sillon – Audition des milieux intéressés

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes depuis un certain temps en pourparlers avec des experts et des représentants de groupes d'intérêts en vue de réviser certaines parties du système du prix du sillon. Nous sommes désormais en mesure de vous présenter une proposition définitive que nous soumettrons ultérieurement au Conseil fédéral comme projet de révision partielle de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (OARF ; RS 742.122), après avoir pris en considération vos prises de position. Veuillez trouver, en annexe, un rapport sur le nouveau système de prix du sillon assorti des adaptations correspondantes de l'OARF. Les documents complets, y compris les cartes du réseau et la liste des tronçons se trouvent sur notre site Internet à l'adresse www.bav.admin.ch.

Veillez noter que la présente audition se déroule parallèlement à la consultation sur le financement et sur l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Les deux projets « nouveau système de prix du sillon » et « FAIF » sont en principe indépendants l'un de l'autre tout en étant coordonnés puisque tous deux sont nécessaires au financement durable de l'infrastructure.

Au mois de novembre 2010, vous aviez déjà été consultés sur les modifications de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire. Celles-ci contenaient notamment un ordre des priorités. A l'exception des dispositions concernant le prix du sillon, ces modifications ne figurent pas dans la présente documentation. Elles seront toutefois soumises au Conseil fédéral avec les modifications concernant le nouveau système du prix du sillon. L'entrée en vigueur des dispositions régissant le prix du sillon est prévue pour le 1^{er} janvier 2013. Les autres modifications entreront en vigueur auparavant comme cela vous a déjà été annoncé.

Référence du dossier: 012.21/2011-05-05/129

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position d'ici au **17 juin 2011**.

Veillez adresser votre prise de position à :

Office fédéral des transports, Division financement, 3003 Berne ou email: finanzierung@bav.admin.ch
(téléphone 031 322 57 57, fax 031 322 59 87).

Sans réponse de votre part, nous partons du principe que vous acceptez la présente proposition.

Pour tout renseignement complémentaire, Messieurs Kjell Kolden (kjell.kolden@bav.admin.ch) et Beat von Känel (beat.vonkaenel@bav.admin.ch) restent à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Office fédéral des transports

Peter Füglistaler
Directeur

Destinataires:

- Gestionnaires de l'infrastructure:
- Entreprises de transports ferroviaires
- Entreprises et organisations du trafic ferroviaire de marchandises:
- Union des transports publics
- Cantons, ZVV, Conférence des directeurs cantonaux des transports publics
- Commission d'arbitrage dans le domaine des chemins de fer, Sillon.ch
- Préposé à la surveillance des prix

Annexes :

- Projet de modification de l'OARF
- Rapport d'audition relatif au nouveau système de prix du sillon

Copie et annexes pour information à :

- sn/aa

Pointeur pour information à :

- Fù, PBR, MEP, EDT, ZEP, sag, bot, fea, atr, spr, voj, her, jam, bea, scl, gim, vkb, agr, kok